

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélanges
 Nom du produit : Schluter FAST-SET^{MC} Blanc

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésif pour tuiles

1.3. Fournisseur

Schluter Systems
 USA: Schluter Systems L.P. | 194 Pleasant Ridge Road | Plattsburgh, NY
 CAN: Schluter Systems (Canada) Inc. | 21100 chemin Ste-Marie | Ste-Anne-de-Bellevue, QC
 USA: schluter.com / CAN: schluter.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC: 1-800-424-9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A	H319
Cancérogénicité, Catégorie 1A	H350
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2	H373

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H350 - Peut provoquer le cancer (Inhalation, oral)
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, système respiratoire/système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation, oral)

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 P260 - Ne pas respirer les fumées, poussières, aérosols, vapeurs
 P261 - Éviter de respirer les fumées, aérosols, vapeurs
 P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
 P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection, un équipement de protection du visage
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
 P312 - Appeler un médecin en cas de malaise
 P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
 P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 P405 - Garder sous clef

Schluter FAST-SET^{MC} Blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

P501 - Éliminer le contenu/réceptif dans in accordance witz local/régional/international réglementations.

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Quartz	(n° CAS) 14808-60-7	45 - 65	Irritant pour les yeux 2A, H319 Carc. 1A, H350 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
Oxyde de calcium	(n° CAS) 1305-78-8	<1	Irritant pour la peau. 2, H315 Domage pour les yeux. 1, H318 STOT SE 3, H335
Carbonate de lithium	(n° CAS) 554-13-2	<1	Toxicité aiguë. 4 (Oral), H302 Irritant pour les yeux 2A, H319
Carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8	<1	Irritant pour les yeux 2A, H319
Composés de chrome (VI), à l'exception du chromate de baryum et des composés spécifiés ailleurs dans la présente annexe	(18540-29-9)	<1	Sensibilisation cutanée 1, H317 Carc. 1A, H350 Aquatique aiguë 1, H400 Aquatique chronique 1, H410
Acide tartrique	(n° CAS) 87-69-4	<1	Domage pour les yeux. 1, H318

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Schluter FAST-SET^{MC} Blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Quartz (14808-60-7)		
ACGIH	ACGIH TLV TWA (mg/m ³)	0,025 mg/m ³ A2
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Cancer pulmonaire; Silicose
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	50 µg/m ³
OSHA	Remarque (OSHA)	(3) Voir Table Z-3.
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	0,05 mg/m ³ Ca
NIOSH	Remarque (NIOSH)	Voir Annexe A
Ciment Portland (65997-15-1)		
ACGIH	ACGIH TLV TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Fonction pulmonaire; symptômes respiratoires; asthme
Calcaire (1317-65-3)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³ émissions de poussières totales.
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³ Poussières respirables
Oxyde de Calcium (1305-78-8)		
ACGIH	ACGIH TLV TWA (mg/m ³)	2 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	URT irr

Schluter FAST-SET^{MC} Blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

Oxyde de Calcium (1305-78-8)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
IDLH	NIOSH IDLH (mg/m ³)	25 mg/m ³

Quartz (14808-60-7)		
ACGIH	ACGIH TLV TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	75 0mg/m ³
NIOSH	Remarque (OSHA)	Annexe D - Substances sans REL établies

Composés de chrome (VI), à l'exception du chromate de baryum et des composés spécifiés ailleurs dans la présente annexe (18540-29-9)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0,01 mg/m ³ (as Cr)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	0,005 mg / m ³ (voir l'annexe C du Guide de poche de NIOSH sur les dangers chimiques)
IDLH	US IDLH (mg/m ³)	15 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	0,001 mg / m ³ (8 heures) Voir l'annexe A / C du Guide de poche de NIOSH sur les dangers chimiques

Particules non réglementés (taux global d'empoussiérée)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	TWA : 5mg/ m ³ 8 heures. Forme : Respirable TWA : 15 mg/ m ³ 8 heures. Forme : Poussières totales

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Poudre: Gris ou blanc
Odeur	: Sans odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible

Schluter FAST-SET^{MC} Blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Carbonate de lithium (554-13-2)

ATE US (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
---------------------	---------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer (Inhalation)

Quartz (14808-60-7)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
-------------	------------------------------

Composés de chrome (VI), à l'exception du chromate de baryum et des composés spécifiés ailleurs dans la présente annexe (18540-29-9)

Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	2 - Substance reconnue cancérogène pour l'être humain

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux central, système respiratoire/système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (Inhalation, oral).

Schluter FAST-SET^{MC} Blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

Danger par aspiration : Non classé
Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement climatique : Pas d'effet connu avec ce produit.
GWPmix commentaire : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé

TMD

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des États-Unis (TSCA) sauf:

Composés de chrome (VI), à l'exception du chromate de baryum et des composés spécifiés ailleurs dans la présente annexe	n° CAS 18540-29-9	1 - 10%
---	-------------------	---------

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

Carbonate de lithium	n° CAS 554-13-2	<= 1%
----------------------	-----------------	-------

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Quartz (14808-60-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Ciment Portland (65997-15-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Calcaire (1317-65-3)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

Schluter FAST-SET^{MC} Blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

Oxyde de calcium (1305-78-8)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Acide tartrique (87-69-4)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Carbonate de lithium (554-13-2)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	
Carbonate de sodium (497-19-8)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

Acide citrique (77-92-9)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

L'oxyde de magnésium(1309-48-4)	
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)	

Composés de chrome (VI), à l'exception du chromate de baryum et des composés spécifiés ailleurs dans la présente annexe (18540-29-9)	
Ne figure pas sur la Liste intérieure des substances (LIS) canadienne / Liste extérieure des substances (LIS) (Liste extérieure des substances)	

Quartz (14808-60-7)	
WHMIS Classification	Classe D Division 2 Subdivision A - Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques

Ciment Portland (65997-15-1)	
WHMIS Classification	Classe E - Matière corrosive

Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

Directives nationales

Quartz (14808-60-7)	
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)	

Composés de chrome (VI), à l'exception du chromate de baryum et des composés spécifiés ailleurs dans la présente annexe (18540-29-9)	
Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)	
Répertorié comme cancérigène sur NTP (National Toxicology Program)	

15.3. Réglementations des Etats - USA

Californie Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Quartz (14808-60-7)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)
Yes	Non	Non	Non	

Lithium carbonate (554-13-2)				
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes
Non	Non	Non	Non	Non

Quartz(14808-60-7)	
U.S. - Idaho – Polluants de l'air toxiques non carcinogènes - Concentrations ambiantes acceptables.	
U.S. - New Jersey – Droit de savoir; Liste des substances dangereuses	

Ciment Portland (65997-15-1)	
U.S. - Idaho - Polluants de l'air toxiques non carcinogènes - Concentrations ambiantes acceptables	
U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses	

Calcaire (1317-65-3)	
U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses	

Schluter FAST-SET^{MC} Blanc

Fiche de données de sécurité

conforme au Registre Federal / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 Mars, 2012 / règles et réglementations

Oxyde de Calcium (1305-78-8)

U.S. - Idaho - Polluants de l'air toxiques non carcinogènes - Concentrations ambiantes acceptables
U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses
U.S. - New York - Rapport relatifs aux rejets Part 597 - Liste des substances dangereuses

Carbonate de lithium (554-13-2)

U.S. - Delaware - Exigences en matière de rejet de polluants - Quantités à déclarer
U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses
U.S. - New York - Rapport relatifs aux rejets Part 597 - Liste des substances dangereuses

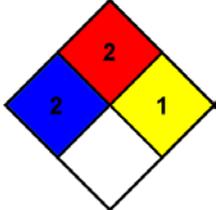
Dioxyde de manganèse (1313-13-9)

U.S. - Idaho - Polluants de l'air toxiques non carcinogènes - Concentrations ambiantes acceptables
U.S. - New Jersey - Droit de savoir; Liste des substances dangereuses
U.S. - New York - Rapport relatifs aux rejets Part 597 - Liste des substances dangereuses

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	: 12/19/2017
Sources des données	: ECHA - http://apps.echa.europa.eu/registered/data/dossiers/DISS-9d9b1369-7454-687c-e044-00144f67d249/DISS-9d9b1369-7454-687c-e044-00144f67d249.html ; GESTIS - http://gestis-en.itrust.de/nxt/gateway.dll/gestis_en/000000.xml?f=templates\$fn=default.htm\$3.0 ; ChemIDPlus - http://chem.sis.nlm.nih.gov/chemidplus/rn/100-51-6 ; Sciencelab.com, Inc. MSDS dated May 21, 2013. GESTIS DNEL Database [http://dnel-en.itrust.de/nxt/gateway.dll/dnel_en/000000.xml?f=templates\$fn=default.htm\$vid=dneleng:ddbeng\$3.0].

Textes complet des phrases H:	
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H350	Peut provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Danger pour la santé NFPA	: 2 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles.	
Danger d'incendie NFPA	: 2 - Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant qu'ils puissent prendre feu.	
Réactivité NFPA	: 1 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables mais qui peuvent devenir instables à des températures et pressions élevées.	
Notation HMIS III		
Santé	: 3 Risque sérieux - Probabilité de blessure grave à moins de prendre des mesures rapides et d'administrer un traitement médical	
Inflammabilité	: 1 Risque léger - Produits devant être préchauffés pour s'enflammer. Comprend les liquides, solides et semi-solides ayant un point d'éclair supérieur à 200 °F. (Classe IIIB)	
Physique	: 0 Risque minimal - Produits normalement stables, même en cas d'incendie, et NE donnant PAS lieu à une réaction avec l'eau, une polymérisation, une décomposition, de la condensation, ou une réaction spontanée. Produits non explosifs.	

FDS US (GHS HazCom 2012)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit